



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 03

Absents excusés sans *procuration* : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-03-28-07

OBJET : Affectation du résultat 2023 du budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte de gestion 2023 du Receveur Municipal ;

Vu, le document budgétaire *Compte Administratif 2023 – Budget Eau et assainissement* préalablement transmis aux conseillers et présenté en séance,

Constatant que le Compte administratif 2023 est en conformité avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal, et est arrêté aux montants suivants :

➤ **En section d'exploitation :**

Résultat brut de la section d'exploitation :	+ 106 543,86 €
Excédent reporté 2022 (R002) :	+ 284 765,57 €

Résultat cumulé de la section d'exploitation après excédent reporté :	+ 391 309,43 €
--	-----------------------

➤ **En section d'investissement :**

Résultat brut de la section d'investissement :	+ 1 664 386,67
€	
Déficit reporté 2022 (D001) :	- 937 242,09 €

Résultat cumulé de la section d'investissement après déficit reporté :	+ 727 144,58 €
---	-----------------------

Solde des restes à réaliser 2022 :	0,00 €
------------------------------------	--------

Résultat cumulé de la section d'investissement après intégration des RAR :	+ 727 144,58 €
---	-----------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL : Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article R001(Excédent d'investissement reporté) :	+ 727 144,58 €
RAR 2023 :	0,00 €
Article 1068 :	0,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

Article R002 (Excédent d'exploitation reporté) :	+ 391 309,43 €
--	----------------

- **ADRESSE** la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

Le vote est :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU